



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 12 janvier 2022

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA**, Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, ~~MICHEL Benoît~~, VITRY Sandrine, HAUVILLE Anne, FARDOIT Jean, BIGNON Jérôme, DE LA HITTE Edouard, BOURCET Benoît, ~~PREVOST Eric~~, STUMBOFF Richard, GORET Jasmy, ~~LECHAT Anne-Sophie~~, RETAILLÉ Claire

Excusés : MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, PREVOST Eric, LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : CASTEL Guillaume

Pouvoir : MICHEL Benoît donne pouvoir à CASTEL Guillaume

### ORDRE DU JOUR

#### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

M. le Maire met à l'approbation le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

M. Stumhoff indique que, lors du précédent conseil municipal, Mme Hauville n'est pas intervenue sur le sujet des commissions scolaires de la CDC et au fait qu'il n'y en ait pas eu depuis plusieurs mois. En effet, c'est lui qui est délégué au scolaire au niveau de la CDC. Les propos ont donc été attribués à Mme Hauville par erreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2021 avec la précision apportée par M. Stumhoff.

#### **Piste d'apprentissage du vélo**

Mme Hauville relate la rencontre avec Mme Jumel, chargée de mission Leader au Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche et M. Marre, conseiller en développement du sport auprès du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, et M. Stumhoff. Ensemble, ils ont approfondi le dossier de création de piste d'apprentissage du vélo et étudié les différents financements possibles.

La demande d'aide préalable Leader a donc pu être déposée début janvier.

Une demande d'aide auprès de l'Agence Nationale du Sport va aussi être sollicitée. Ce dossier de demande de subvention vient juste de nous parvenir.

#### **Maison France Services**

M. le Maire indique que le projet « Maison France Services » est lancé. En effet, la CDC des Pays de L'Aigle a acté la cession à l'euro symbolique du bâti du 36 grande rue. Cette décision permet donc de créer cette structure.

Neuf communes voisines ont validé leur participation à ce projet.

Le recrutement de deux agents a été effectué. Nous attendons la transmission des dates du début de formation des agents.

La labellisation de la MFS devra avoir lieu fin mars pour une ouverture début avril.

## **Accord pour la vente de ferrailles**

Les agents techniques ont effectué du nettoyage aux abords de l'atelier municipal. Lors des travaux de déplacement du Monument aux Morts, les obus avaient été enlevés et déposés derrière l'atelier. En plus de ces obus, de la ferraille a pu être évacuée vers un site de retraitement à St Sulpice sur Risle. Ce type de matériaux est racheté en fonction de la qualité et du poids fourni. Au vu de la quantité déposée, GDE a procédé à un virement de 198 euros.

Cependant, le Trésor public nous demande de régulariser cette vente de ferraille par une délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal confirme, à l'unanimité, la vente de ferrailles qui se trouvaient sur la commune de Moulins-la-Marche à GDE St Sulpice-sur-Risle pour la somme de 198 euros.

## **Contrat logiciel informatique**

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services qui lie la commune de Moulins-la-Marche avec la société Segilog – Berger-Levrault arrive à son terme au 1<sup>er</sup> février prochain.

Ces logiciels permettent de réaliser l'ensemble des écritures liées à la comptabilité, la paie, l'état-civil, les élections, la gestion du cimetière, le recensement citoyen, la facturation... Une assistance est assurée par un technicien dédié à la commune ainsi que par une hotline.

Le contrat proposé, comme les précédents, a une durée de 3 ans.

Le coût annuel des logiciels et des prestations de services s'élève à 2 450 euros HT par an soit 7 050 euros HT pour les 3 années du contrat.

L'ensemble des prestations proposées par ce fournisseur répond parfaitement à nos besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité, le contrat de Segilog Berger-Levrault pour les logiciels et les prestations de services pour un montant de 7 050 euros HT pour la durée de 3 ans soit jusqu'au 31 janvier 2025.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat mentionné ci-dessus.

## **Divers**

➤ M. le Maire annonce que la CDC des Pays de L'Aigle a décidé de ne pas organiser la Fête de la Musique à Moulins-la-Marche cette année. D'autres communes du territoire ont remarqué que cette manifestation avait lieu tous les ans sur notre commune et ont donc fait savoir qu'elles aussi aimeraient avoir de telles animations ! Un nouveau concept va donc être mis en place à savoir des « cafés terrasses ».

M. le Maire s'interroge sur la possibilité que la commune organise elle-même sa Fête de la Musique.

M. de la Hitte demande si « Le Cheval Blanc » organisera une telle soirée ? Il est indiqué que ce bar est fermé et que par conséquent, il est peu probable qu'il y ait une animation dans ce bar, à moins qu'un nouveau gérant reprenne ce commerce.

Mme Hauville pense qu'il faut trouver des personnes intéressées par l'organisation de cette soirée et éventuellement faire un groupe de travail. Elle peut prendre contact auprès des organisateurs de « La Classe » de St Hilaire-sur-Risle pour rencontrer des artistes.

Mme Vitry approuve que la commune organise quelque chose. Cette fête est enracinée dans l'esprit de la population comme étant organisée annuellement à Moulins-la-Marche.

M. Goret demande quel jour de la semaine tombe le 21 juin cette année. Ce sera un mardi. Habituellement, la Fête de la Musique est organisée le vendredi soir. Il est donc proposé de la fixer au vendredi 17 juin.

M. Goret demande le montant du budget que la commune est prête à affecter à cette soirée.

M. le Maire pense que 3.000 euros pourront permettre de financer le cachet d'un groupe, le matériel nécessaire à la logistique, les plots de sécurité...

Mme Hauville demande si l'Union Commerciale et Artisanale Moulinoise est toujours active mais cette union est en dormance. Elle demande aussi s'il y a un groupe de danse de salon au sein de l'Association Sports Loisirs Culture. Ce n'est pas le cas.

M. Castel propose de l'organiser à l'hippodrome en cas de pluie. Le problème c'est l'éloignement du bourg et des commerces.

Mme Retaillé accepte de s'occuper de l'organisation de cette fête.

➤ M. le Maire rappelle que les primes de fin d'année des agents communaux n'ont plus à être délibérées en conseil municipal. Avec la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est attribué par arrêté. La situation administrative des agents impacte le montant du CIA. M. le Maire s'étant engagé à informer le conseil municipal des montants attribués, il indique que les agents des services techniques ont perçu 700 euros nets proratisés au temps de travail, la secrétaire de mairie a perçu 1.000 euros net.

➤ M. le Maire annonce avoir reçu la démission de l'agent communal qui était embauché en contrat aidé. L'adjoint technique titulaire est donc maintenant seul au service technique.

M. Bignon déplore la difficulté à trouver du personnel. Peut-être est-il possible de mutualiser un agent d'une commune voisine ?

➤ Les travaux de réseaux d'eau pluviale et d'eau potable de la Rue Jean Gabin vont commencer prochainement. De plus, un aménagement temporaire du carrefour de la rue du Stade et de la rue Jean Gabin va être mis en place pour observer la giration des véhicules et prévoir le meilleur aménagement du futur carrefour.

➤ La rénovation de la toiture et du bardage des tribunes se termine.

➤ Un nouveau commerce a ouvert ses portes. Il s'agit d'un garage spécialisé dans les deux roues. Il utilise les locaux situés 1 grande rue où se trouvait auparavant la motoculture.

➤ La paroisse a libéré le presbytère qui est maintenant vide.

M. de la Hitte demande si ce bâtiment sera mis en vente ou en location. Il est répondu que ce bâti n'est pas louable en l'état et nécessite de nombreux travaux.

M. Goret s'inquiète de la réaction des administrés quant à la vente du presbytère. Il s'agit d'un immeuble important dans le patrimoine communal. La vente des presbytères communaux est devenue courante quand ces derniers ne sont plus utilisés par les paroisses.

Il faudra prendre le temps de la décision. Les ventes ont plutôt lieu au printemps ou en début d'été.

M. Bignon souhaiterait visiter les lieux pour pouvoir décider en connaissant les locaux.

M. Castel relate le coût d'entretien de ce bâtiment et du terrain. C'est une charge pour la commune. Tout bâti qui reste inhabité se dégrade.

M. le Maire rappelle que la résidence d'un prêtre à Moulins-la-Marche n'est plus envisagée par la paroisse. La présence d'une communauté religieuse avait été étudiée mais est restée sans suite. Cette maison ne peut pas rester éternellement vide !

## **Questions diverses**

• M. Bignon souhaite que la communication soit plus efficace au sein du conseil municipal. Il regrette d'avoir appris par une tierce personne que le recrutement des agents pour la Maison France Service avait eu lieu.

• M. de la Hitte trouve que le bureau de poste de Moulins-la-Marche est fréquemment fermé. Il craint que ce soit de mauvais augures.

L'agent du bureau de poste de notre commune est régulièrement appelé en renfort sur d'autres sites pour combler des manques de personnel.

Mais, il ne faut pas ignorer que la fréquentation de notre bureau de poste est en baisse et qu'une diminution des horaires d'ouverture risque de bientôt être effective.

• M. Castel a constaté l'immobilité d'un véhicule place du Point du jour depuis quelques temps. Contact va être pris avec son propriétaire pour savoir la raison de ce stationnement.

• Mme Hauville s'inquiète de savoir si le propriétaire du mur qui s'est en partie écroulé rue de l'Orme Forget est averti de ce fait. Il s'avère que les travaux de réparation du mur viennent juste de débiter.

• M. Stumhoff a été interpellé sur la présence des pigeons et sur la possibilité de les stériliser par un agrainage spécifique. Cette possibilité est très onéreuse et demande une logistique lourde : il faut aménager un endroit spécifique, apporter les graines, nettoyer l'endroit... Il est rappelé que l'entreprise qui a été retenue pour la lutte contre les pigeons intervient tous les 15 jours. La taille du volier de pigeons a nettement diminué. On ne pourra pas arriver à zéro pigeon

mais on parvient à contenir la quantité présente. Des interventions dans les fermes alentours vont aussi être effectuées pour réduire encore le nombre de pigeons. Il est toujours intéressant de signaler où se déplacent les pigeons afin d'orienter l'entreprise responsable de la régulation.

- Mme Hauville rappelle que la vaccinobus revient à Moulins-la-Marche le samedi 15 janvier de 10h à 16h à la salle des fêtes.

Prochaine séance le 9 février 2022

Levée de séance à 21h50.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

VITRY Sandrine

HAUVILLE Anne

BIGNON Jérôme

DE LA HITTE Edouard

BOURCET Benoît

STUMBOFF Richard

GORET Jasmy

RETAILLÉ Claire